

M. HÉON: J'ai pairé avec l'honorable représentant de Joliette-l'Assomption-Montcalm (M. Lapalme). Si j'avais voté, j'aurais appuyé la motion, étant donné que faute de grives on mange des merles.

CONSERVATION DU CHANGE ÉTRANGER

INTERDICTION D'IMPORTATION—INSTITUTION D'UN RÉGIME DE CONTINGENTS ET DE PERMIS

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Macdonald (Brantford) et à la suite de la discussion suspendue le vendredi 30 janvier, du bill n° 3, présenté par l'honorable M. Abbott et relatif aux mesures d'urgence pour la conservation des ressources du Canada en devises étrangères.

Article 1 (titre abrégé).

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Je me demande si le ministre fera une déclaration ou s'il nous communiquera les renseignements qu'on a réclamés l'autre soir et qu'il a promis, je pense, de fournir en temps utile. Je songe à la question d'abord posée par l'honorable député de Stanstead relativement à la composition du fonds. Le ministre s'en souvient sûrement.

L'hon. M. ABBOTT: Je me souviens que l'honorable député de Stanstead a demandé quelle partie de notre réserve de change,—il s'agit des chiffres que j'ai indiqués en Chambre,—représentait de l'or, et quelle partie, des devises américaines.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Oui, et je crois que le ministre a dit qu'il ventilerait le montant. Du moins c'est ce que j'ai compris.

L'hon. M. ABBOTT: C'est exact. Je ne pense pas avoir les chiffres ici en ce moment. Je n'étais pas sûr que nous poursuivrions la discussion cet après-midi, mais si je ne les ai pas maintenant, je les aurai ce soir. J'ai en mémoire les chiffres approximatifs, mais il est préférable de donner les chiffres exacts.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Nous avons successivement abordé un si grand nombre de sujets et il y a si longtemps que nous avons interrompu l'étude de ce projet de loi, qu'il convient, je crois, que je rappelle aux honorables députés l'ensemble des circonstances avant de poser des questions au sujet de la mesure et d'en commenter les diverses dispositions. Je tiens à expliquer les motifs dont s'inspireront les questions que j'ai à poser.

Je rappellerai tout d'abord aux honorables députés que, lorsque cette question est venue sur le tapis l'automne dernier, nous venions d'être convoqués en une session dite d'urgence. Nous sommes alors passés d'un projet de loi

[M. McClure.]

à un autre, comme nous le faisons maintenant. Je reconnais, ainsi que l'honorable député de Cap-Breton-Sud l'a dit l'autre soir, que cette étude presque simultanée de diverses mesures prête à confusion; voilà pourquoi je désire rappeler aux honorables députés les raisons qu'on a invoquées pour présenter ce projet de loi et revenir sur les arguments qu'on a exposés jusqu'ici à la Chambre.

Nous devons surtout nous rappeler que le projet de loi vise à parer à une grave pénurie de dollars américains. Nous avons déclaré en cette enceinte que le Gouvernement avait beaucoup tardé à agir, et qu'il avait laissé, ce qui, au début, n'était qu'un nuage à peine visible, répandre sur notre pays une ombre presque complète.

Ce projet de loi nous a été présenté en décembre. Nous l'avons alors examiné, mais son étude a été interrompue jusqu'à notre retour ici il y a plus de deux semaines. Depuis lors, la Chambre s'est occupée simultanément de trois sujets, c'est-à-dire l'examen de ce projet de loi, le débat sur le coût de la vie et, par-ci par-là, le débat, relégué tout à fait à l'arrière-plan, sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Par conséquent, je désire souligner la gravité du problème que nous avons à résoudre.

Nous savons que la pénurie de dollars américains atteint le fondement même de notre vie économique et que si nous manquons de ces dollars pour acheter les denrées nécessaires, nous aurons à faire face au chômage et à toutes sortes de problèmes ennuyeux et difficiles. Nous continuons d'affirmer,—je ne fais que mentionner ce fait en passant, sans insister,—que cet état de choses est attribuable surtout, sinon exclusivement, aux erreurs du Gouvernement. Nous rappelons que tout allait passablement bien en juin 1946 alors que le Gouvernement décida d'établir la parité entre notre dollar et le dollar américain. C'est cette décision qui a précipité l'épuisement de nos réserves de change américain si bien qu'en novembre dernier la situation est devenue tellement grave que le Gouvernement a été forcé d'intervenir.

Un mot au sujet du débat. A mon sens, il a été très décevant. Exception faite des discours de ministres, le parti ministériel n'a occupé qu'une quinzaine de minutes en tout, soit environ deux minutes par jour. Je conçois qu'un gouvernement qui désire hâter les travaux n'encourage pas ses partisans à prendre la parole, mais il me semble que le public y perd beaucoup lorsque ceux qui représentent une grande partie de la population ne peuvent aucunement intervenir dans un débat. A mon sens, la pratique de bâillonner ses propres partisans en vue d'écourter un débat a été poussée tellement loin qu'elle est de-